

N°2023/013

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 mars 2023

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 27 mars 2023 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Etaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **AUBERT** Michel a donné procuration à M. **THERY** Jacques
M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **VOLLE** Stéphane
Mme **VALLIER** France a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 013 -27/03/2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, donne la parole à Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux Finances, pour la présentation du budget primitif 2023.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle remet aux élus et donne lecture de la note de présentation imposée par la Loi NOTRE, qui simplifie la présentation et retrace les informations du budget primitif. Cette note de présentation est jointe à la présente délibération.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 737 002,36€.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 653 074,45€. Elle comprend les dépenses de remboursement du capital de la dette, les études, fonds de concours et différents travaux.

Ces travaux seraient financés par des subventions, des fonds propres et par un emprunt d'un montant de 410 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 3 abstentions (Monsieur Sylvain DEDIDIER, Monsieur Guy HERNANDEZ et Monsieur Jacques LEFEBVRE) et 0 voix contre :

- Approuve le Budget Primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement.
- Vote le budget primitif 2023 tel que présenté et joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

